

PROCÈS-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal

Mercredi 21 mai 2025 à 20h
Maison Commune, 55 rue Principale

Par convocations individuelles adressées le jeudi 15 mai 2025 aux Conseillers Municipaux, le Conseil Municipal a été invité à se réunir en séance ordinaire le mercredi 21 mai 2025 à 20h.

ORDRE DU JOUR

1. Etablissement de la liste préparatoire des jurys d'assises 2026
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2025
3. Communications du Maire
4. Rapport de commissions
5. Attribution de marchés de travaux « La Cour des Mots »
6. Demandes de subvention à la Région Grand Est et à l'ES pour le diagnostic thermique à l'Espace la Forêt
7. Tarifs du Messti 2025
8. Attribution d'une subvention
9. Instauration de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité
10. Instauration de la redevance d'occupation provisoire (RODP provisoire) du domaine public par les chantiers de travaux d'électricité et de gaz
11. Urbanisme : convention avec la SAFER pour les biens vacants et sans maître
12. R-GDS : bilan annuel d'activités 2024
13. Points divers

L'an deux mil vingt-cinq, le mercredi vingt-et-un mai à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Eric HOFFSTETTER, Maire, à la Maison Commune 55 rue Principale.

Etaient présents :

M. Eric HOFFSTETTER, M. Jacky NOLETTA, Mme Fabienne ANTHONY, M. Patrick SIMON, M. Richard VOLTZENLOGEL, Mme Michèle NAVE, Mme Agnès GUILLAUME, M. Maxime KERN, Mme Sabrina KIMMICH, M. Pierre KOCH, Mme Joan MAAGER, Mme Emmanuelle PARISSE, M. Philippe SCHILLING

Absents excusés avec pouvoir :

- Mme Véronique IFFER, pouvoir à Mme Michèle NAVE
- M. Julien ANCKLY, pouvoir à M. Maxime KERN
- Mme Géraldine FURST, pouvoir à Mme Agnès GUILLAUME
- Mme Sabine KROMMENACKER, pouvoir à Mme Emmanuelle PARISSE

Absents sans pouvoir : Mme Carole METZ, Mme Paola DI MICHELE, M. François LAEUFER

Le quorum est atteint. M. le Maire Eric HOFFSTETTER souhaite la bienvenue aux membres présents. M. Patrick SIMON est nommé secrétaire de séance.

1./ Etablissement de la liste préparatoire des jurés d'assises pour l'année 2026

Comme chaque année, et conformément à l'article 261 du code de procédure pénale, les communes de Gries et Kurtzenhouse doivent établir pour 2026 une liste préparatoire de jurys d'assises du Département.

Le nombre de jurés est fixé par arrêté à 9 sur l'ensemble des listes électorales des deux communes. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans en 2026.

Les personnes suivantes ont été tirées au sort par Mme Sabrina KIMMICH, conseillère municipale, en présence de M. Eddy VOLTZENLOGEL, 1^{er} adjoint au Maire de Kurtzenhouse, dûment mandaté

M. Thierry VOLKRINGER, né le 17/03/1965, demeurant 21A, rue des Marais à KURTZENHOUSE

M. Florent WEISHEIMER, né le 30/10/1967, demeurant 9, rue de l'Ecole à KURTZENHOUSE

M. Lucas HAUSWALD, né le 14/06/2000, demeurant 3B, route de Gries à KURTZENHOUSE

M. Arnaud FUHRER, né le 05/12/1984, demeurant 43, rue de Bischwiller à GRIES

Mme Patrice RINCKEL, épouse SIMON, née le 12/04/1959, demeurant 5, Impasse du Tilleul à GRIES

M. Frédéric SCHMITT, né le 18/07/1978, demeurant 10, rue du Charbon à GRIES

M. Vincent DELJEHIER, né le 05/05/1975, demeurant 9, rue du Traineau à GRIES

M. Pascal STURNY, né le 03/12/1970, demeurant 34B, rue Principale à GRIES

Mme Josiane SIVADON, épouse BUCHHEIT, née le 25/07/1954, demeurant 6, rue de la Paix à GRIES

2) Approbation du procès-verbal de la séance du 03 avril 2025

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du jeudi 03 avril 2025.

3) Communications du Maire

Agenda

Vendredi 04 avril	19h	Assemblée Générale de la Caisse de Crédit Mutuel à l'ELF
	20h	Assemblée Générale « Les Amis de la Pétanque »
Dimanche 06 avril	14h	Guinguette séniors de la CCBZ au CSC de Kurtzenhouse
Lundi 07 avril	19h15	Commission intercommunale « Finances »
	20h	Conseil communautaire (budgets)
Mardi 08 avril	19H	Réunion du Conseil d'Administration du CCAS (CA 2024, BP 2025,)
Mercredi 9 avril		Journée à Paris du CIJ (visite des institutions)
Jeudi 17 avril	19h	Spectacle « Jérusalem dans la peau » à l'annexe (bibliothèque).
Jeudi 24 avril	19h30	AG extraordinaire de l'ASC à l'annexe de la Mairie
	20h	AG ordinaire de l'ASC à l'annexe de la Mairie
Vendredi 25 avril	09h30	Réunion de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
	15h	« S'Grieserstuebel » au local jeunes
Lundi 28 avril	17h	Don du sang à la salle des fêtes de l'Espace La Forêt
	19h30	Commission intercommunale « Communication »
Mardi 29 avril	10h	Réunion de lancement du chantier La Cour des Mots avec les entreprises
	19h15	Réunion du CME

Vendredi 02 mai	09h	Mini-Olympiades de l'école maternelle à la salle des Associations (ELF)
Lundi 5 mai	18h	Commission intercommunale « Travaux »
Judi 08 mai	07h	Marché aux Puces de la Paroisse Protestante
	11h	Cérémonie du 8 mai devant le Monument aux Morts
Lundi 12 mai	18h	Commission intercommunale « PLUi »
Mardi 13 mai	16h	Réunion avec R-GDS (bilan d'activité 2024)
Mercredi 14 mai	17h30	Conseil communautaire à Weitbruch suivi du repas des Asperges
Judi 15 mai	17h	Réunion de la sous-commission communale d'aménagement foncier
	20h	Réunion extraordinaire du conseil de fabrique au presbytère catholique
Samedi 17 mai	10h	Réunion du CIJ
Dimanche 18 mai	08h30	Marche solidaire du CME pour Nora
Mardi 20 mai	19h	Commission « Communication »
Mercredi 21 mai	19h30	Commission d'Appel d'Offres
	20h	Conseil Municipal

DIA

La Commune de Gries n'a pas fait valoir son droit de préemption pour le bien suivant :

Section 11 n° 64 ; 315/65 ; 316/66 ; 317/66

1, rue des Roses Surface terrain et maison : 12 a 68 ca Prix : 410 000 €

Section 42 n° 314 Rue Talloch Surface terrain : 12 a 21 ca Prix : 45 800 €

Section 5 n° 13 25, rue du Saut-du-Lapin Surface terrain et maison : 8 a 33 ca Prix : 115 000 €

Section 2 n° 8 12, rue de l'Argile Surface terrain et maison : 8 a 79 ca Prix : 172 040 €

Section 16 n° 530-531 4a, rue du Traineau Surface terrain et maison : 8 a 92 ca Prix : 415 000 €

Section 11 n° 806 3, rue des Roses Surface terrain et appartement : 7 a 01 ca Prix : 290 000 €

Section 16 n° 200/201 Flaschslaenge Surface terrain : 12 a 81 ca Prix : 55 000 €

Section 3 n° 237/15 et 240/17 94, rue Principale Surface terrain et maison : 7 a 59 ca Prix : 200 000 €

Section 3 n° 267/33 10, rue du Stade Surface terrain : 4 m² Prix : 1€ symbolique

Section 4 n° 305/53, 307/54, 309/55 22, rue du Stade Surface terrain : 7 m² Prix : 1€ symbolique

Section 3 n° 269/37 10A, rue du Stade Surface terrain : 6 m² Prix : 1€ symbolique

Section 3 n° 247/26 2, rue du Stade Surface terrain : 17 m² Prix : 1€ symbolique

Section 3 n° 259/30 et 261/31 Rue du Saut-du-Lapin Surface terrain : 17 m² Prix : 1€ symbolique

4) Rapports de commissions

Conseil d'Administration du CCAS le 08 avril à 19h : vote du budget 2025, du CA 2024,

Commission Communale des Impôts Directs (CCID) le vendredi 25 avril à 09h30

Conseil Municipal des Enfants le 29 avril à 19h15 : marche solidaire du 18/05, visite du Sénat

Commission Communication le 20 mai à 19 h : Gries Infos

Commission d'appel d'offres le 21 mai à 19h15 (attribution des 2 derniers lots de travaux pour la Cour des Mots)

5) Attribution des marchés de travaux pour la restructuration du corps de ferme, 68 rue Principale

M. le Maire Eric HOFFSTETTER rappelle que la commune de GRIES a décidé la restructuration du corps de ferme sis 68 rue Principale (dénommé « La Cour des Mots »), avec l'implantation de la bibliothèque municipale et la création d'un accueil périscolaire de 50 places pour les enfants de 3 à 6 ans. Cette structure devra être opérationnelle pour la rentrée de septembre 2026. Le conseil municipal du 20 mars 2025 a attribué les marchés de travaux aux entreprises, sauf pour deux lots jugés infructueux :

- Lot 8 : crépissage et peinture extérieure
- Lot 15 : menuiserie intérieure bois

Un nouvel appel d'offres (procédure adaptée ouverte) a été lancé pour ces deux lots du 09 avril au 06 mai 2025. Quatre entreprises ont déposé leur offre pour les deux lots. L'ouverture des plis a eu lieu le 06 mai 2025. Les offres ont ensuite été analysées avec l'établissement d'un classement à partir duquel une liste d'entreprise a été retenue pour une phase de négociation qui a eu lieu du 14 au 19 mai 2025. Après la phase de négociations, les offres des entreprises ont été analysées et classées, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 21 mai 2025, propose d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

	LOT	ENTREPRISE	MONTANT HT
8	Crépissage - peinture	DECOPEINT	142 541.92 €
15	Menuiserie intérieure bois	Menuiserie JUNG	350 864.00 €
TOTAL HT pour ces 2 lots			493 405.92 €

Avec ces deux lots, le coût total des travaux se chiffre à **3 654 299.95 € HT**

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 21 mai 2025 ;

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité, décide

- **D'ATTRIBUER** les lots 08 et 15 aux entreprises tels que mentionnés ci-dessus pour un montant total de 493 405.92 € HT,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer les marchés et tout document s'y référant.

Les crédits budgétaires seront inscrits au BP 2025.

6) Demande de subvention à la Région Grand Est et à l'ES pour la réalisation d'un diagnostic thermique de l'Espace La Forêt

La commune de Gries souhaite s'engager dans une amélioration des performances énergétiques de son complexe sportif « Espace la Forêt », ce qui nécessite la réalisation d'une étude-diagnostic approfondie. Les objectifs recherchés sont :

- Améliorer la connaissance du bâtiment et permettre la programmation pluriannuelle de travaux énergétiques
 - Réduire les consommations d'énergie et les émissions CES
 - Améliorer la qualité de l'air intérieur des salles et la qualité de vie des usagers et spectateurs
 - Résoudre les problématiques d'usage du bâtiment par rapport à la Gestion Technique du Bâtiment (GTB)
- L'entreprise « SOLARES BAUEN », basée à Strasbourg propose une étude-diagnostic d'un montant de 22 400 € HT, soit 26 880 € TTC (28 jours ingénieurs), étude éligible à des subventions de la part de l'ES et de la Région Grand Est :
- Pour l'ES, il existe une possibilité de subvention de diagnostic thermique de bâtiments communaux via l'Association des Maires du Bas-Rhin avec un plafond de 7 500 € HT de subvention par commune et un maximum de 50 000 € HT par an.
 - Pour la Région Grand Est, une aide est possible dans le cadre du dispositif « Climaxion » (soutien au diagnostic de bâtiment public et associatif),

Coût de l'étude : 22 400 € HT. Plan de financement prévisionnel :

- Subvention ES : 7 500 €
- Subvention Région : 9 690 €
- Commune de Gries : 5 210 €

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** le plan de financement ci-dessus,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter les subventions auprès des financeurs ci-dessus indiqués.

7) Droits de place pour le messti 2025

M. le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de fixer le montant des droits de place pour le messti 2025.

Rappel des tarifs 2024

- | | |
|---------------------------|----------|
| ○ Grands manèges | 342.00 € |
| ○ Mini-scooter | 232.00 € |
| ○ Manèges enfantins | 205.00 € |
| ○ Stand le m ² | 2.94 € |

Pour donner suite aux différentes discussions avec les forains, il est proposé de réviser à la baisse de 30% les, comme suit

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2025

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **DE REVISER** les tarifs à la baisse de 30%
- **DE FIXER** le droit de place pour le messti de l'année 2025 comme suit :

○ Grands manèges	240.00 €
○ Mini-scooter	162.00 €
○ Manèges enfantins	144.00 €
○ Stand le m ²	2.06 €

8) Attribution d'une subvention

Par mail du 15 avril 2025, Manon WIEDEMANN, née le 23 avril 2009 à Strasbourg, domiciliée à Gries, nous a sollicité pour une aide financière pour sa participation aux championnats de France d'équitation qui se dérouleront du 25 au 27 juillet 2025 à Lamotte-Beuvron.

Cette participation engendra des frais importants (transport, hébergements, inscription, alimentation et soin du cheval, ...) qu'elle devra assumer avec sa famille.

Dans un souci de valorisation des jeunes talents locaux et de soutien aux initiatives sportives, il est proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 200 € à M. & Mme Ludovic WIEDEMANN.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu l'avis favorable de la commission des finances du 1^{er} avril 2024

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'ATTRIBUER** une subvention exceptionnelle de 200 € à M. & Mme Ludovic WIEDEMANN, pour la participation de leur fille Manon aux Championnats de France d'équitation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025.

9) Instauration de la redevance d'occupation du domaine public (RODP) par les ouvrages de réseaux publics de transport et de distribution d'électricité

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal des règles relatives au calcul des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité dont les dispositions sont aujourd'hui codifiées aux articles R. 2333-105 et suivants du Code général des collectivités territoriales. Il propose au Conseil :

- de calculer la redevance en prenant le seuil de la population totale de la commune issu du recensement en vigueur au 1er janvier 2025 ;
- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum prévu selon la règle de valorisation définie par les articles du Code général des collectivités territoriales visés ci-dessus et de l'indication du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement ayant décidé de publier les indices et index BTP sous forme d'avis au Journal officiel de la République Française, soit un taux de revalorisation de 57,70 % applicable à la formule de calcul.

PR = (0.183 P – 213) € pour les communes de 2 000 à 5 000 habitants

PR = redevance d'occupation

P = population sans double compte de la commune telle qu'elle résulte du dernier recensement publié par INSEE (2 920)

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

10) Instauration de la redevance d'occupation provisoire du domaine public (RODP provisoire) pour les chantiers de travaux de distribution d'électricité et de gaz

M. le Maire informe les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108, et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, EPCI, syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz. Il propose au Conseil :

- de décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- d'en fixer le mode de calcul, conformément à la partie réglementaire du CGCT, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

PR'T = 0.70* LT

PR'T = plafond de redevance en € (due par le gestionnaire du réseau)

LT = longueur en mètres des lignes de transport d'électricité ou de gaz installées sur le domaine public

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'ADOPTER** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

11) Approbation d'une convention des biens vacants et sans maître avec la SAFER Grand Est

La commune de Gries souhaite réaliser une procédure de bien sans maître sur l'ensemble de son territoire. Sont considérés comme n'ayant pas de maître :

- Les biens immobiliers faisant partie d'une succession ouverte depuis plus de 30 ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté. Depuis la loi 3DS de février 2022, ce délai est ramené à 10 ans quand les biens se situent :
 - o Dans le périmètre d'une grande opération d'urbanisme ou de revitalisation de territoire ;
 - o Ou dans une zone de revitalisation rurale ou de quartier prioritaire de la ville
- Les immeubles n'ayant pas de propriétaire connu et pour lesquels, depuis plus de 3 ans, les taxes foncières n'ont pas été acquittées ou ont été acquittées par un tiers.

Dans le cadre de la convention, et grâce à ses outils sur la base des informations du cadastre, la SAFER propose d'identifier une liste de biens pouvant être considérés comme étant sans maître. Un premier tri sera ensuite établi permettant d'exclure certains comptes de propriété. La SAFER procédera à une recherche rapide, afin d'identifier les comptes ou un propriétaire potentiel peut être identifié.

A la suite de ce tri, la SAFER remettra à la commune un rapport permettant de définir une liste de parcelles pouvant faire l'objet de la procédure des biens sans maîtres.

La rémunération de cette prestation de service relative aux biens sans maîtres est fixée à 4 000 € HT. Après la remise du rapport, la commune et la SAFER feront ensemble un point d'étape sur la liste des biens devant faire l'objet de la procédure administrative. La SAFER pourra assister la collectivité et lui transmettra un devis pour une prestation d'accompagnement administratif des biens sans maîtres.

La convention prend effet à compter de sa signature et est conclue pour une durée de deux ans.

Entendues les explications de M. Eric HOFFSTETTER, Maire,

Vu le projet de convention

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL** décide, à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la convention des biens vacants et sans maître avec la SAFER GRAND EST.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer ladite convention et tout document relatif à cette décision.
- **DE FIXER** à 4 000 € HT la réalisation du diagnostic préalable

Les crédits sont inscrits au BP 2025

12) Rapport d'activités Réseau GDS pour l'année 2024.

Le rapport d'activités porte sur l'exercice allant du 1^{er} octobre 2023 au 30 septembre 2024 et a été transmis par mail aux conseillers municipaux avec les invitations. Le contrat de concession a été signé le 23 mars 1992 et a été renouvelé officiellement pour une période de 40 ans depuis le 1^{er} septembre 2018.

Quelques infos clés sur la concession de GRIES :

- 10.28 kms de réseau de distribution sur la commune incluant une petite extension Rue des Briques.
- Age moyen du réseau sur l'ensemble de la commune : 19 ans
- 313 clients - points consommation
- 5.2 GWh acheminés
- 28 030.74 € HT de dépenses d'investissement réalisées
- 2 719 € de redevance de concession pour occupation domaine public

Prévisions de développement en 2025 : contacts avec le Crédit Mutuel Aménagement Foncier pour les immeubles collectifs du lotissement Rue des Champs.

Le CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE du rapport d'activités Réseau GDS pour l'année 2024

Points divers

1./ M. le Maire et M. Patrick SIMON, adjoint au Maire, présentent le bilan de la police intercommunale 2024 sur la commune de Gries. Au total, 293 activités ont été recensées sur l'année, avec 113 contrôles de vitesse, 36 verbalisations, 28 constatations, 13 interventions, etc

2./ M. Patrick SIMON, adjoint au Maire, présente le bilan des dossiers d'urbanisme sur l'année 2024. Au total, ce sont 173 dossiers qui ont été traités : 42 certificats d'urbanisme, 79 déclarations préalables, 18 permis de construire, 2 permis d'aménager, 8 permis de démolir, 24 décisions négatives (refus ou annulation). Sur l'année 2024, il y a eu 20 nouveaux logements.

3./ M. le Maire évoque la situation du magasin COLRUYT. Le groupe belge de distribution alimentaire a annoncé en début d'année la fermeture de ses magasins en France. A l'heure actuelle, des négociations sont en cours avec plusieurs enseignes pour les reprendre. Une première phase de sélection a eu lieu récemment, et les prétendants doivent remettre des offres engageantes avant le 30 mai prochain.

4./ M. le Maire informe les conseillers d'un problème d'insalubrité dans un logement situé au 1^{er} étage du 3A rue de Bischwiller et les procédures qui ont été engagées.

5./ M. le Maire informe les conseillers sur la situation du parc d'animaux situé en lisière de forêt, au bout de la rue Schweitzer, ainsi que les procédures qui ont été demandées auprès des services de l'Etat.

6./ M. le Maire reprend un sujet discuté en commission communication concernant le problème des déjections canines. Mme Sabrina KIMMICH indique qu'il y en a partout sur la commune, sur les trottoirs et sur la route. Une nouvelle sensibilisation sera effectuée via les supports de communication. Le Conseil Municipal donne un avis favorable pour prendre un arrêté municipal concernant le ramassage des déjections canines.

7./ M. le Maire évoque la question des nuisance sonores lors de manifestations organisées sur la commune. Il revient sur la soirée organisée par l'ASA en date du 09 mai 2025, projet porté à connaissance une semaine avant, et qui a été réajusté dans son contenu. Le Maire précise qu'il a donné son accord et qu'il ne peut pas interdire ce genre de manifestations qui contribue à l'animation du village. D'autres projets de ce type sont envisagés par exemple pour la soirée du 13 juillet prochain.

Agenda

Jeudi 22 mai	09h	Réunion des DGS à Hoerdt
	10h	Commission Locale du Grand Cycle de l'Eau Basse-Zorn
	18h30	AG de l'Amicale des Maires du Canton de Brumath à Hoerdt
Samedi 24 mai	09h30	Conférence des Maires d'Alsace du Nord (PETR) à Reichshoffen
Dimanche 25 mai	11h	Spectacle de fin d'année de l'école de musique intercommunale à l'ELF
Lundi 26 mai	16h30	Rencontre à la Maison Commune avec le président de la CEA autour du thème « Un avenir pour la Maison Alsacienne »
	18h30	Rencontre à la Salle des Fêtes avec le président de la CEA et des conseillers d'Alsace des Cantons de Bischwiller et Brumath « A la rencontre des Alsaciens engagés »
Mardi 27 mai	19h15	Réunion du CME avec remise du chèque à Nora
Vendredi 06 juin	17h	Fête de fin d'année de l'école maternelle à la salle des Associations (ELF)
Jeudi 12 juin	14h	Comité de Pilotage Péri-scolaire

Vendredi 13 juin	10h	Comité de pilotage CTJ – CAF – CCBZ à Hoerd
Du 16 au 27 juin		Semaines sans voiture : « A l'Ecole, j'y vais autrement »
Mercredi 18 juin		Visite du Sénat par le CME
Lundi 23 juin	17h30	Conseil d'école élémentaire
	20h	Conseil communautaire
Mardi 24 juin	18h	Conseil d'école maternelle
Vendredi 27 juin	18h	Fête de fin d'année du périscolaire à la salle des fêtes de l'ELF
	19h	Conseil Municipal suivi d'un repas

M. le Maire lève la séance à 21h25

Ont signé le présent procès-verbal

**Le Maire,
Eric HOFFSTETTER**



**Le rapporteur,
Patrick SIMON**

